

JANVIER 2022

VALOGNES LE MAG

2021 :
au fil de...



4

VALOGNES,
CAP À L'OUEST !

6

AU FIL DES
ÉQUILIBRES

8

AU FIL
DES NOTES

10

AU FIL DES
RENCONTRES

12

AU FIL DES
SOLIDARITÉS

14

AU FIL DE
L'INFORMATION

LE DOSSIER

15

AU FIL DE L'EAU :
L'AMÉNAGEMENT DES
BERGES DU MERDERET,
UN PROJET QUI SE
DÉCLINE EN 6 PHASES



18

AU FIL
DU TEMPS

20

AU FIL
DES RUES

23

AU FIL DES
VITRINES

24

AU FIL
DE LA CITÉ

25

L'ASSOCIATION
VALOGNAISE
DE LOISIRS

26

VALOGNES, L'UN
DES CŒURS DU
DISPOSITIF DE
VACCINATION

27

BÉGUINAGE
SOLIDAIRE
SIVARD DE
BEAULIEU

28

SEMAINE FÉDÉRALE
INTERNATIONALE DE
CYCLOTOURISME :
L'HEURE DU BILAN

30

INFOS
PRATIQUES

Revue officielle d'information municipale de la ville de Valognes,
diffusée gratuitement- Reproduction et vente interdites – Directeur
de la publication : Jacques COQUELIN - Coordination de la rédaction
et de la documentation : Cabinet du Maire

Crédits photos : Association Valognaise de Loisirs - Compagnie
AMAVADA La Belle époque - Club-Photo de Valognes Thierry PIPON
- Samuel CRAQUELIN, Architecte-paysagiste - France Bleu Cotentin :
Pierre COQUELIN - Association Les Francas de la Manche - INRAP -
David LORIMIER - Mairie de Valognes - Jean-Marie MUTTE - Florence
PICKWORTH - La Presse de la Manche - SAS ROYER, Architectes
et associés - Commission d'Organisation de la Semaine Fédérale
Internationale de Cyclotourisme - La Valognaise Basket - Stéphane
WATRIN, Architecte DPLG - Droits réservés

Impression : Imprimerie Versailles Normand
Conception graphique : Ewen PRIGENT
Tirage : 4.500 exemplaires
Distribution : Médiaposte



Réalisé et imprimé en janvier
2022 sur un papier certifié
PEFC / 13-32-045



Ce magazine est disponible
en format AUDIO sur le site
Internet de la Ville de Valognes
www.valognes.fr
ou à la médiathèque
Julien de Laillier sur CD.

demain s'instruit aux leçons de la veille



À l'occasion du 103^e congrès des Maires de France, avant de passer la main à son successeur, le Président François BAROIN a rappelé que l'engagement municipal est pour lui, le plus beau et le plus utile dans notre démocratie, au-delà des difficultés dans l'exercice au quotidien de ce mandat.

Difficultés nombreuses en vérité, particulièrement ces derniers mois, qui auront inévitablement de lourdes répercussions sur l'administration même de nos collectivités.

Il nous faut en effet tirer les enseignements de la période que nous venons de vivre. La mobilisation des gilets jaunes, la crise sociale d'un côté, la crise sanitaire de l'autre, démontrent clairement l'importance et le rôle du Maire et des municipalités au quotidien ; ce sont eux qui sont en première ligne, ce sont eux qui demeurent les véritables garants du Pacte Républicain.

S'il est une leçon que le Chef de l'État doit tirer de cette période de pandémie notamment, c'est bien le rôle essentiel que les élus locaux ont tenu pour assurer la protection de la population, par la distribution de masques, par l'organisation des tests de dépistage ou l'installation et l'accueil des centres de vaccination.

Les élus locaux ont clairement démontré combien ils méritent la confiance de l'État.

Les libertés locales doivent donc être approfondies ; la loi « engagement et proximité » de 2019, tout comme la future loi « 3 DS » ne répondent pas suffisamment aux attentes des maires. Notre pays a besoin d'une véritable décentralisation redistribuant les compétences en y associant les moyens financiers nécessaires à leur exercice.

Malgré les effets d'annonces du Président de la République qui affirme avoir stabilisé les concours financiers de l'État, force est de constater que bon nombre de communes ont vu baisser leur dotation globale de fonctionnement. C'est le cas de Valognes dont le montant global des dotations est passé de 2,7 millions d'euros en 2015 à 1,6 million d'euros en 2020.

En outre, il faut savoir que les efforts financiers réalisés par les communes pour protéger leurs concitoyens de la COVID 19 sont loin d'être totalement compensés par l'État, pas plus que les dépenses liées à l'organisation des tests et de la vaccination. J'avais écrit à Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances pour que les dépenses de fonctionnement liées à la pandémie soient considérées en dépenses d'investissement afin de récupérer la TVA ; demande purement et simplement rejetée.

Un autre enseignement qui me paraît tout aussi essentiel de retenir est le rôle que la Collectivité peut et doit jouer en termes d'investissement pour soutenir l'économie locale dans des périodes aussi compliquées que celle que nous traversons.

La meilleure réponse, c'est l'action

La ville de Valognes n'a jamais cessé de travailler en temps masqué sur les projets essentiels du mandat ; certains sont évoqués au fil des pages de cette revue, d'autres sont encore au stade de la réflexion et feront l'objet de débats au sein du Conseil Municipal.

Notre partenariat reste très fort avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Après la livraison du bâtiment qui accueille le pôle de santé libéral et ambulatoire et améliore l'attractivité et la démographie médicale sur notre territoire, les travaux du centre aquatique sont engagés. L'extension de 17 hectares du parc économique d'Armanville est quasiment dans sa phase exécutive.

« Le futur est une
formalité quand le
présent a su tirer
les leçons du passé »

P.L Richard

Avec le service de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, nous travaillons afin de lutter contre les inondations dont certains de nos concitoyens ont été victimes, notamment en décembre 2020. Si cette compétence est communautaire, la ville de Valognes suit ce dossier avec la plus grande attention et n'a pas hésité à réaliser des aménagements susceptibles de contribuer à ralentir la montée des eaux. Pour l'agglomération, ce sont 26 millions d'euros qui seront consacrés à cette lutte durant le mandat sur le territoire du Cotentin, dont près de 5 millions d'euros pour le seul bassin versant du Merderet.

Parce que le positionnement géographique de Valognes est un atout essentiel à son développement, nous devons veiller à faciliter son accès. Il en va de son dynamisme, de sa notoriété et de son attractivité, qu'elle soit commerciale, économique ou touristique... Voilà pourquoi nous avons obtenu de l'État, la réalisation d'un échangeur complet à l'ouest de la ville, sur la départementale 902 à hauteur d'Yvetot-Bocage, simplifiant ainsi l'accès au centre aquatique, mais également au futur centre d'incendie et de secours qui sera construit à proximité du groupe scolaire pour lequel un concours d'architecture est lancé.

La persévérance pour clé de réussite

L'histoire retiendra que pour la France, 2022 est l'année du renouvellement de la Présidence de la République. Localement, c'est une période charnière au cours de laquelle les projets municipaux vont se peaufiner notamment dans le cadre de l'action « Petites Villes de Demain » avant de se concrétiser pour poursuivre l'évolution de VALOGNES au cœur du Cotentin.

Jacques COQUELIN
Maire

Valognes : Cap à l'Ouest !

Réalisés entre 2013 et 2014, les « Ateliers des territoires », diligentés par les services de l'État à la demande de la Municipalité de Valognes, avaient débouché sur la construction d'un plan de développement et un catalogue d'actions dans le but de préserver et renouveler l'identité urbaine et territoriale de la ville.

Les préconisations de ce rapport nous conduisent donc à nous appuyer sur les espaces naturels existants, à maîtriser l'urbanisation dans l'espace et dans le temps, et à organiser les futurs développements de manière à renforcer l'unité de la ville.

Les conclusions et la feuille de route émanant de ces ateliers nous incitent en outre à constituer un pôle multimodal à partir de la gare ferroviaire et à utiliser l'espace compris entre la voie ferrée et la voie rapide RN 13 située à l'ouest de la ville.

DES ÉQUIPEMENTS MAJEURS AU SERVICE DE LA POPULATION

Bénéficiant d'une maîtrise foncière conséquente dans ce secteur, nous avons donc retenu ce site pour y accueillir l'espace aquatique du cœur Cotentin, et nous avons également considéré que ce secteur était propice à l'implantation du groupe scolaire que nous souhaitons construire afin de parfaire notre offre dans ce domaine.

Sachant que le Service départemental d'incendie et de secours avait également émis le souhait d'implanter le futur centre de secours principal à l'ouest de la ville plutôt qu'au nord comme envisagé au plan local d'urbanisme, le développement de ce secteur devenait alors une évidence.

En partenariat avec l'Agglomération, nous avons de ce fait engagé une étude d'aménagement de ce secteur que nous avons dénommé « Quartier du grand Saint-Lin ».

Un temps envisagée, l'implantation d'une zone d'activités économiques ludiques autour du centre aquatique, a été très rapidement abandonnée pour laisser place à de l'habitat, dont une partie sera conçue et gérée dans une démarche de développement durable répondant à des critères rigoureux de performance environnementale. Dit autrement, cet « éco-quartier » pourrait en outre assurer une mixité sociale et fonctionnelle.

UN ÉCHANGEUR COMPLET SUR LA D902 EN 2023

À proximité de la Route Nationale 13, à quelques dizaines de mètres de la voie ferrée, ce secteur est appelé à devenir l'une des entrées principales de notre ville. Dans le cadre de la sécurisation de la RN13, il nous est donc apparu essentiel qu'un échangeur complet soit construit à partir de la voie de contournement, entre la RN13 et la RD902, un peu avant le village de Tapotin sur la commune d'Yvetot-Bocage.

Cet équipement est désormais acté dans le plan pluriannuel de l'opération « Sécurisation de la RN13 entre Valognes et Cherbourg-en-Cotentin » engagée par l'État et sera réalisé au cours de l'année 2023. Restent quelques points à finaliser mais le principe en est désormais acquis.

Il restera à aménager la voie et les cheminements piétonniers et cyclables dans le même esprit que celui qui a été adopté pour les accès sud et nord de Valognes, afin d'en faire une porte essentielle et agréable, tout en privilégiant la sécurité et la sérénité des riverains.

*« préserver et renouveler
l'identité urbaine et
territoriale de la ville »*

AU FIL DES VISITES VISITE MINISTÉRIELLE

Joël GIRAUD, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité, était à Valognes le 15 juillet 2021 en visite officielle dans le cadre de l'action « Petites villes de Demain ».

Une occasion pour échanger avec lui sur les sujets aussi divers que l'aménagement paysager des Berges du Merderet, le développement du quartier du Grand Saint-Lin, l'extension de la salle de sports Gilbert Février, tout comme la construction du Centre aquatique, portée par l'Agglomération.

Monsieur le Ministre s'est dit impressionné par la densité des projets en cours et a assuré les élus de son soutien, notamment s'agissant de la création de l'échangeur complet Route de Bricquebec pour faciliter et sécuriser l'accès par l'ouest de la ville.

Monsieur GIRAUD a souhaité se rendre au pôle de santé libéral et ambulatoire qu'il a visité avec un intérêt tout particulier. Le Ministre chargé de la Ruralité est en effet très attentif à la démographie médicale sur nos territoires et a félicité les élus locaux pour cette initiative.



INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES – FRANÇOIS COUPARD, RESPONSABLE SCIENTIFIQUE DE L'ARCHÉOLOGIE, QUARTIER DU GRAND SAINT-LIN

L'opération de fouille préventive menée par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives vise à l'étude scientifique des vestiges avant la réalisation de projets publics. Elle répond à une prescription émise par la préfecture de Région de Normandie, plus spécifiquement par le Service Régional de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, préalablement à la création d'un nouveau quartier. Un diagnostic préalable réalisé au Grand Saint-Lin a permis d'établir le potentiel archéologique de ce secteur. Celui-ci a conduit à l'identification de deux principales périodes d'occupation. La première concerne l'âge du Bronze et prend la forme de nappes de vestiges et d'une crémation déposée dans une urne. La seconde consiste en du parcellaire antique associé à une portion de voie. Les vestiges de l'âge du Bronze ont été retenus pour une étude plus approfondie.



VIE PARLEMENTAIRE : UN NOUVEAU VISAGE DANS LA MANCHE

Le Sénateur Jean BIZET ayant démissionné de ses fonctions en novembre 2020, sa suppléante, Madame Béatrice COSSELIN, est donc devenue Sénateur de la Manche ; elle a profité de cette année 2021 pour prendre le contact avec le terrain et rencontrer les élus locaux du département. C'est le 2 juillet que Madame COSSELIN est venue en Mairie de Valognes tout au long d'une matinée durant laquelle elle s'est fait présenter les projets de la commune avant de rencontrer les Conseillers municipaux, invités pour l'occasion par le Maire, Jacques COQUELIN.

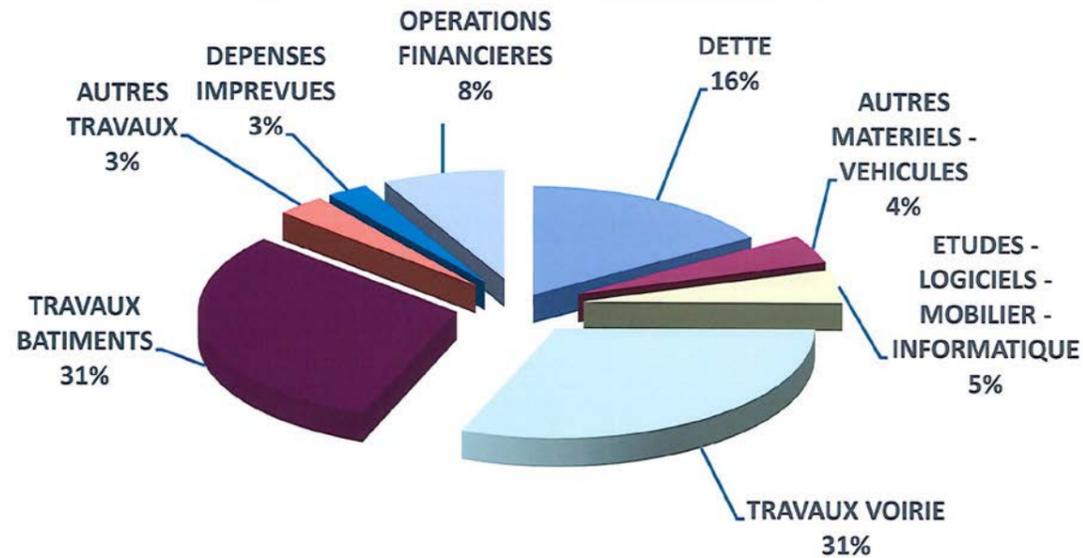
Au-delà des nombreux et importants projets portés par la ville de Valognes et la communauté d'agglomération, Madame COSSELIN a fait part de son attachement au milieu rural et à tous ceux qui vouent un véritable sacerdoce à leurs communes. Elle a particulièrement insisté sur l'absolue nécessité de protéger les élus contre toutes sortes d'agressions, qu'elles soient physiques ou verbales. « Le législateur doit s'emparer de ce sujet pour permettre à la démocratie de s'exercer partout librement » a-t-elle notamment déclaré.

Madame le Sénateur a assuré les élus de sa totale disponibilité et renouvellera ce temps d'échanges autant que nécessaire au cours de son mandat.

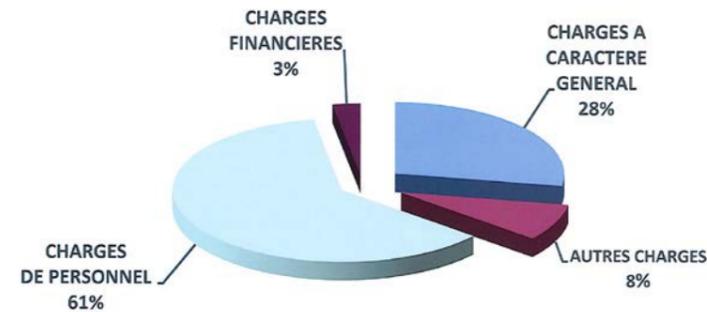
La fouille revêt donc un intérêt dans l'étude d'une occupation datée du premier millénaire avant notre ère dont des sols sont conservés. L'étude des sols par le biais des disciplines de géomorphologie et micromorphologie permet de renseigner une première phase d'emprise sur le paysage d'un secteur qui va ensuite être densément peuplé au second âge du Fer puis durant la période romaine. L'objectif de l'opération est donc la fouille manuelle des nappes de mobilier, d'en préciser le plan, la chronologie ainsi que son inscription dans la succession de couches sédimentaires. L'accumulation d'indices, dont l'étude du mobilier recueilli, permet ainsi de préciser les contours d'une occupation de l'âge du Bronze dont les traces restent rares au niveau régional comme interrégional. De plus, la mise en évidence d'un réseau de parcellaire et de son évolution durant la période antique est riche d'enseignements sur l'évolution du terroir des campagnes en périphérie de la cité d'Alauna, dont l'espace urbanisé se déploie à quelques centaines de mètres du site.

En conclusion, les prélèvements ainsi que le mobilier, céramique comme lithique, sont en cours d'études en laboratoire en prévision de la publication du rapport de fouilles.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



FINANCEMENT DE GRANDS PROJETS, TELS QUE :

- Requalification du cœur de ville
- Aménagement des berges du Merderet
- Construction d'un groupe scolaire
- Extension de la salle omnisports Gilbert Février
- Réfection de la rue du Chemin vert
- Extension du Centre Technique des Cordeliers

AU-DELÀ DES GRANDS PROJETS, L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX, NOTAMMENT LES ACTIONS SUIVANTES :

- Aménagement d'un parc de stationnement rue Burnouf
- Travaux à la médiathèque Julien de Laillier
- Toiture du musée régional du cidre
- Travaux dans le cimetière Saint-Malo
- Logements du peloton motorisé
- Réfection des sols et peintures dans les écoles

Au fil des équilibres

BUDGET 2021: UN PROJET AMBITIEUX DANS UN CONTEXTE INÉDIT

Le budget primitif a été voté le 12 avril 2021 : il s'élève à 20,8 millions d'euros. La part d'investissement est de 9,3 millions, consacrée principalement au financement des projets structurants. Le budget de fonctionnement s'établit à 11,4 millions d'euros. Malgré la baisse constante des dotations de l'État, notre capacité d'autofinancement traduit la bonne santé financière des comptes de la ville (242 euros/habitant pour Valognes contre 182 euros au niveau départemental).

Concernant l'encourt de la dette, il en est de même, notre capacité de désendettement est de 3,25 ans contre 4,5 en 2020.

Autant d'indicateurs qui démontrent que les finances de la ville sont saines et que l'engagement de la Municipalité de ne pas actionner le levier fiscal, et ce depuis 2011, est respecté.

En 2021, le budget est le reflet des objectifs de mandat.

9,3
millions d'euros en investissement
Un budget d'engagement et de progrès

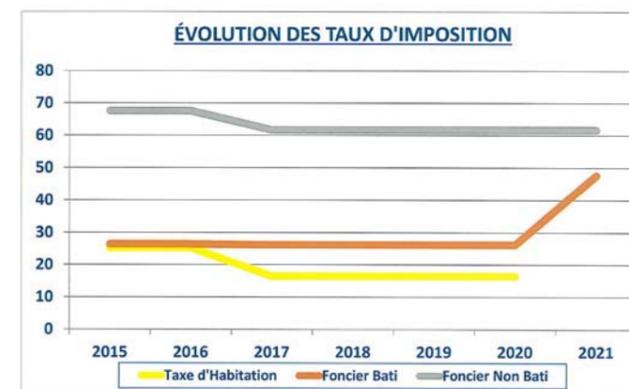
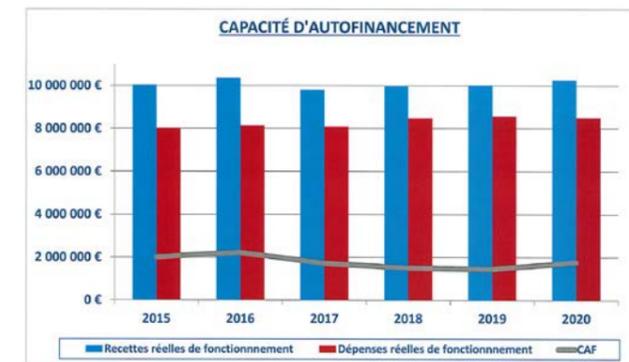
« Malgré la baisse constante des dotations de l'État, notre capacité d'autofinancement traduit la bonne santé financière des comptes de la ville »

11,4

millions d'euros, en fonctionnement
Une maîtrise des dépenses

1,7
million d'euros

La gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement a permis de dégager une épargne d'1,7 million d'euros au 31/12/2020



0%

d'augmentation des taux de fiscalité

La suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales est compensée par la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

FINANCES
Délégation de **Joséphine TOSTAIN**,
Adjointe au Maire

« Faire entrer la musique à l'école »



Au fil des notes

ORCHESTRE À L'ÉCOLE

Faire entrer la musique à l'école et développer des actions en faveur de l'éveil musical, en partenariat avec des acteurs institutionnels, deux axes qui traduisent la volonté de l'équipe municipale de permettre aux élèves des classes « d'orchestre à l'école » d'avoir accès à une pratique instrumentale gratuite, sur le temps scolaire.

Ainsi, depuis la rentrée de septembre, fort d'un partenariat entre l'école municipale de musique et les deux groupes scolaires publics - Alexis de Tocqueville-Léopold Delisle et Le Quesnay - un projet d'envergure de deux classes d'orchestre à l'école a pu voir le jour grâce à l'implication de son directeur, Philippe CHEBROU, et des directeurs d'établissements, Fabienne COSRON et Yves BATICLE, accompagnés par les professeurs des écoles, Romane PELAN et Florence BRIDOUX-HAMON.

Les cinquante-huit élèves de CE2 bénéficient de deux séances hebdomadaires d'enseignement musical dispensées par des professeurs de l'école de musique, qui les accompagneront dans cette aventure musicale jusqu'au CM².

Au-delà de l'apprentissage de l'instrument choisi par chaque élève, ces classes vont contribuer à la création et la formation d'un orchestre à l'école au sein de chaque groupe scolaire, un ensemble instrumental appelé à grandir, évoluer, s'épanouir pendant 3 ans.



Chaque élève s'est vu remettre le 30 septembre 2021 à titre gracieux, l'instrument de musique de son choix qui le suivra, des bancs de l'école pour l'apprentissage, jusqu'au salon familial pour le plaisir de partager la musique et la fierté d'être écouté par les siens.

Pour apprendre et progresser ensemble, les professeurs de l'école de musique dispenseront un apprentissage d'une heure hebdomadaire par pupitre, animé par Angélique AZE à la trompette, Michèle HOUITTE à la flûte traversière, Anna BLOCHER au violon, Isabelle LEROUX à la clarinette, Laurentiu BORDEIANU au violoncelle, Camille BOULLIER DE BRANCHE au trombone, Christophe BIARD au saxophone.

Puis, sous la houlette de Philippe CHEBROU, les élèves bénéficieront d'une heure de formation d'orchestre, en « tutti » ; l'occasion de se faire plaisir entre pairs, tout en faisant preuve de rigueur et de discipline.

Un projet gratuit pour les familles, financé par la ville avec le soutien pédagogique et financier de l'association nationale « Orchestre à l'école » et le concours du conseil départemental de la Manche.

Ateliers périscolaires



ZOOM SUR LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Depuis la rentrée de septembre 2021, les élèves des écoles publiques ont classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 16h30.

Attentive au développement des enfants tout au long de la journée, la Municipalité continue de proposer aux familles, un accueil du matin de 7h30 à 8h45 et un accueil du soir de 16h30 à 18h30.

Trois objectifs principaux guident l'équipe d'animation de ces temps partagés :

- ▶ Porter une attention particulière aux enfants les plus en difficulté ou en situation de handicap et /ou d'exclusion,
- ▶ Accompagner l'enfant dans la construction de son avenir, de son parcours de vie et de son épanouissement personnel,
- ▶ Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble.

La nouveauté de la rentrée 2021/2022 consiste en la mise en place d'ateliers périscolaires gratuits les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h30. Cette seconde offre d'accueil peut venir en remplacement ou en complément de l'accueil du soir.

Différents parcours éducatifs d'activités, dispensés par des animateurs municipaux qualifiés ou des prestataires extérieurs, sont proposés aux enfants :

- **Graine d'artiste :**
zumba, théâtre, D'jing, bande dessinée, éveil musical, art visuel
- **Bien dans son corps :**
éveil sportif, escrime, parcours de motricité, multisport
- **Éveil des sens :**
yoga, expression corporelle
- **Je me détends en jouant :**
jeux collectifs et de construction
- **J'explore mon environnement :**
initiation à l'écocitoyenneté

Cette offre remporte un franc succès puisque cent enfants y participent pour un total de quatre-vingt-cinq familles.



« UN FRUIT À LA RÉCRÉ » : UNE VAGUE FRUITÉE ET VERTE

L'opération « un fruit à la récré », financée par la ville, consiste en la distribution gratuite d'un fruit ou légume frais sur le temps de la récréation.

Les agents municipaux travaillant dans les établissements scolaires, nommés « ambassadeurs du fruit », distribuent le matin des fruits ou légumes frais de saison, issus de l'agriculture biologique et/ou raisonnée, des fruits secs, des jus de fruits ou des jus de légumes, sans aucun sucre, matière grasse, sel ou édulcorant ajouté, aux quatre cent-dix élèves des écoles publiques.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement pédagogique dont l'objectif est de faire découvrir différents saveurs aux enfants et de favoriser le développement du goût à travers une large variété de fruits et légumes. C'est pour les enfants un moment de partage. Nous espérons que le caractère participatif de cette action contribuera à l'éducation alimentaire des enfants, pour qu'ils deviennent eux-mêmes des "ambassadeurs du fruit" à la maison.

ÉDUCATION –
ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE
Délégation d'Odile SANSON,
Adjointe au Maire

« L'Hôtel-Dieu :
rencontres et écoute »

Au fil des rencontres

ESPACE JEUNES

Les animateurs du service Jeunesse, Sylvie, Arnaud et Alexandre, ont continué à construire de nombreux projets à destination des jeunes, parmi lesquels :

- un projet éco-citoyen en lien avec l'ensemble des élèves du lycée Henri Cornat, des collèges Félix Buhot, Sainte-Marie et de la Maison Familiale Rurale,
- la création d'un site internet regroupant 226 offres d'emploi dans le cadre du dispositif « Les quartiers de l'emploi »,
- des ateliers d'initiation à la gravure en lien avec l'exposition « Sur les pas de Félix Buhot »,
- la construction d'un escape game sur la thématique du harcèlement à l'école proposé à l'ensemble des élèves de 4^e.

L'année 2022 sera ponctuée par de nouveaux projets en direction des 13/17 ans. Au programme, des projections films ciné-débat sur la thématique des addictions, des ateliers brain-gym afin de baisser le niveau de stress des jeunes avant les examens, un mois consacré à l'information jeunesse, une formation baby-sitting (permettre à des jeunes d'avoir un emploi saisonnier avec contrat de travail, rencontrer des professionnels de la petite enfance afin d'apporter les notions essentielles pour garder de jeunes enfants : hygiène, rythmes de l'enfant, bobologie, alimentation), des chantiers jeunes de sensibilisation à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine et, bien d'autres encore.



LE POINT INFORMATION JEUNESSE

- Un réseau spécifique « promeneurs du NET » : les animateurs, au travers de permanences assurent une présence éducative sur le net,
- Une accueillante écoutante de la Maison des Adolescents (sur rendez-vous uniquement) à destination des adolescents mais aussi de leur famille,
- Un lieu visant à Informer le public Jeunes en utilisant des outils d'information diversifiés et adaptés à ses besoins ;
- Un point relais labellisé mobilité européenne.



LES VACANCES À VALOGNES

Durant les vacances, la ville de Valognes propose de multiples formules aux petits et grands qui peuvent profiter des activités des Tickets Temps Libre, du Centre de Loisirs, du Kiosque et de l'Espace Jeunes.

Pour les familles et jeunes qui le souhaitent, des navettes gratuites au départ de Valognes sont mises en place l'été en direction du centre aquatique de Carentan-les-Marais et de la plage de Barneville-Carteret.



SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

Les installations sportives revivent. François et Mathieu, nouveaux éducateurs sportifs sont venus rejoindre l'équipe : ils vous attendent pour la pratique gratuite de La Marche Nordique et du Badminton, de l'Éveil sportif et de Santé vous active.

- Un bel événement sportif a marqué l'année 2021 : le match de basket féminin, proposé par La Valognaise Basket, opposant le Club US de La Glacière (Ligue 2) au Club – AL APLEMONT Basket du Havre (Nationale 1), le samedi 21 août, complexe Marcel Lechanoine - Score final : 65-55.
- Avec ses 3 clubs de cyclisme et cyclotourisme, Valognes a toujours été « une terre de vélo ». En 2021, La Valognaise cyclisme n'a pas failli à cette réputation. Grâce à son savoir-faire, elle a organisé, au stade Georges Pillet, une très belle épreuve de cyclocross, dimanche 10 octobre, comptant pour le challenge interclubs « RM PRO », dont la finale s'est déroulée le 23 janvier 2022 sur le parcours de Flamanville.



- Le tissu associatif local a pu rencontrer son public lors de la 7^e édition du Forum des associations, samedi 4 septembre 2021, lequel a connu un franc succès.

Devant l'engouement suscité par ces événements, la Municipalité se réjouit de la reprise de la dynamique associative et sportive de Valognes qui avait tant manqué à tous.



CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE

Comme le Maire s'y était engagé lors de l'organisation du championnat de France de gymnastique en juin 2018, le projet d'extension du gymnase omnisports Gilbert Février arrive prochainement en phase de réalisation. Il consiste en la création d'une salle de gymnastique d'une surface de 590 m² environ et en l'extension du hall existant comprenant des espaces d'activités annexes sur un peu moins de 100 m². Le bâtiment devrait être livré à la fin du premier semestre 2023.



LES 30 ANS DU RCV EN 2022

- C'est en 1992 que le Rugby Club de Valognes voit le jour, créé par Jean-François Charbonnier. Le club débute au stade du Petit Hamel.
- En 2000, une équipe Séniors loisir se crée.
- En 2008 le club inscrit ses premières équipes séniors et cadets en championnat de Normandie.
- En 2014, le club prend place dans les nouveaux locaux au complexe sportif de Valognes et continue de grandir en accueillant de nombreux enfants et une équipe séniors, qui ne cesse de s'étoffer.

Les années suivantes sont riches en récompenses pour le club avec les titres de champions de Normandie des minimes en 2017 et 2018, et des séniors en 2019. En 2020 l'école de rugby de Valognes est la première école labellisée FFR de la Manche. Le RCV, son école de rugby et ses séniors continuent de promouvoir le rugby à travers le territoire, en faisant découvrir à un large public leur sport et ses valeurs grâce à des séances de découverte, et en intervenant dans les écoles et les centres de loisirs. Ils y proposent du rugby à 5, une pratique facile, sans contact et mixte, où toutes et tous peuvent bénéficier d'une activité sportive ludique dans la bonne humeur. Pour fêter ses 30 ans à l'été 2022, le RCV prépare une grande fête, avec en point d'orgue, un match entre équipes professionnelles.

Éric JOSSAUME

Président du Rugby Club de Valognes
presidence.valognes-rugby@orange.fr
www.rugbyclubvalognes.fr

SPORT – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE
Délégation de Sylvain CAILLOT,
Adjoint au Maire

Au fil des solidarités

LA MAISON DES SOLIDARITÉS

Après l'installation des associations caritatives, Le Secours Populaire, Le Secours Catholique, La Croix Rouge, au rez-de-chaussée, ce sont désormais les associations, GEM L'ALIZÉ, l'Association Valognes Activités en Temps Partagé, le Club de bridge, ainsi que le GIP TANDEM, qui ont rejoint l'étage de la Maison des Solidarités.

La diversité des champs d'action de ces associations traduit l'esprit solidaire qui a guidé la Municipalité tout au long de ce projet. Du champ du handicap psychique (GEM L'ALIZÉ) à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (GIP TANDEM), des activités de loisirs (VATP/Club de bridge) aux activités caritatives (Le Secours Populaire, Le Secours Catholique, La Croix Rouge), l'esprit de la Maison des solidarités est bien là !

Les associations partagent ainsi des espaces communs tels que la tisanerie, les salles d'activités, les salles de réunions, ce qui permettra de créer une dynamique au sein de ce bâtiment municipal entièrement réhabilité, qui remplit pleinement sa vocation.

LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LES MIMOSAS

Enfin, le chantier de réhabilitation et d'extension de la résidence, perturbé par la pénurie de matériaux, a été livré en décembre 2021. La capacité d'accueil est désormais de trente-et-un appartements. Les résidents ont fait preuve d'une grande patience et se sont adaptés tout au long de ces travaux ; le personnel, quant à lui, n'a pas ménagé ses efforts pour les accompagner au quotidien.

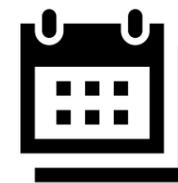
Sensibilisée à la pratique du vélo à l'occasion de la 82^e semaine fédérale internationale de cyclotourisme, la résidence autonomie s'est dotée d'un vélo-poussoir pour effectuer des balades en duo, au gré des rues, aménagements cyclables, cheminements doux, ou se rendre dans les parcs et jardins de la cité.

LE REPAS DES AÎNÉS

Deux cent quarante convives se sont retrouvés le dimanche 31 octobre 2021 pour partager ce moment tant attendu et découvrir les délicieuses spécialités corses au menu. Ce temps convivial a été animé par la compagnie SAM et PAT. L'année 2021 marque le début d'un tour de France culinaire des régions ; l'étape 2022 vous réservera quelques surprises ! Rendez-vous, dimanche 16 octobre 2022.

QUARTIERS DE L'EMPLOI 2022

Organisés par le service social de la ville de Valognes, en partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation et le service Jeunesse, les **quartiers de l'emploi 2022** se tiendront **mercredi 30 mars**, complexe Marcel Lechanoine, sous un format modifié, en présentiel et en distanciel, de 13h30 à 17h30. Ces nouvelles modalités d'organisation visent à permettre l'accès au plus grand nombre de participants, tant du côté des jeunes que des entreprises.



À VOS AGENDAS !!!

L'année 2022 devrait nous permettre de réactiver des actions mises en sommeil en 2020 et 2021 en raison de la pandémie de Covid-19 :

- ▶ Ateliers cuisine
- ▶ Ateliers Confiance en soi et bien-être
- ▶ Bourse au permis
- ▶ Cinéma à 1 €.

sortie intergénérationnelle

Seniors en vacances

« SORTIE INTERGÉNÉRATIONNELLE ET SÉJOUR « SENIORS EN VACANCES » »

Visites intra-muros à bord d'un petit train touristique et du Grand aquarium de Saint-Malo, dégustation de kouign-amann offerte par le CCAS, telles étaient les activités au programme de la **sortie intergénérationnelle** du mercredi 28 juillet 2021. Dix-sept enfants accompagnés de leurs familles et vingt-trois seniors dont quelques résidents des Mimosas ont participé à cette journée de détente et découverte de la cité corsaise.

Le séjour **Seniors en vacances** s'est déroulé à Ambleteuse dans le département du Pas de Calais, du 4 au 8 octobre 2021 sur le thème du bien-être : ateliers piscine, spa, hammam, promenades en plein air étaient au rendez-vous. Une météo capricieuse a rythmé le séjour dans le « nord » mais en bons normands, les vacanciers du Cotentin ont sorti les parapluies et les capuchons !

Preuve qu'ils y prennent goût, constat est fait que nos seniors souhaiteraient un temps de villégiature plus long. Pour y répondre, nous organiserons un voyage d'une semaine en juin prochain pour une destination surprise. A vos bagages...

Au fil de l'information



Stéphane WATRIN,
Architecte DPLG

SOUVENIR ET RECUEILLEMENT, LE CIMETIÈRE SAINT-MALO, LIEU REMARQUABLE

La ville de Valognes apporte une attention toute particulière à ses cimetières, qui font l'objet d'un entretien tout au long de l'année ; les concessions doivent être facilement accessibles et les familles doivent bénéficier de services pour entretenir leurs sépultures, de même que tout doit être fait pour les accueillir dans les meilleures conditions possibles. Chislaine DENNEBOUY, Adjointe au Maire, pilote cette compétence et assure sa parfaite exécution.

Dans un article particulièrement intéressant paru en 2003 dans une édition de la revue, Val'Auna, sous la plume de Michel MULLER, on apprend que c'est en 1826 que ce cimetière a été ouvert et que la première personne à y être inhumée fut le Docteur Jean-Louis PONTAS du MÉRIL, l'oncle de Jules Amédée BARBEY d'AUREVILLY, maire de la ville en 1808 et en 1817.

Constatant sa quasi saturation, la ville de Valognes a décidé de son extension en 1993 et il y a peu de temps, une deuxième entrée a été aménagée, facilitant ainsi l'accès à cette nouvelle partie. Le cimetière Saint-Malo compte aujourd'hui près de trois mille concessions. Il s'agit d'emplacements (caveau ou tombe) dont on achète l'usage mais non le terrain. L'acte de concession précise qui en sont les bénéficiaires ainsi que la durée. Des columbariums accueillant les urnes funéraires ont été érigés, et un jardin du souvenir créé pour donner à ce lieu toute la solennité qu'il mérite et permettre le recueillement des visiteurs.

Par la suite, le cimetière Saint-Malo sera doté d'un carré paysager, aire conçue pour accueillir des sépultures discrètes sans aucun objet funéraire ou fleurissement ; une simple stèle gravée, insérée sur le sol engazonné permettant de rappeler le souvenir du défunt. Le règlement du cimetière, adopté au cours de l'année 2021 par le conseil municipal, est mis à la disposition des visiteurs aux entrées de celui-ci.

La ville de Valognes a également décidé la construction d'un bâtiment d'accueil pour le gardien ainsi que des toilettes pour les visiteurs dans la partie haute de l'enclos, dont l'achèvement est prévu prochainement. Des aménagements qui témoignent de l'importance que revêt ce dossier aux yeux des élus Valognais.

VALOGNES

EN DIRECT SUR VOTRE SMARTPHONE !



1

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION CITYKOMI®
C'est gratuit !

2

FLASHEZ CE QR CODE pour vous abonner

3

RECEVEZ VOS ALERTES EN DIRECT sur votre smartphone



Hôtel de Ville
Place du Général de Gaulle
50700 VALOGNES
Tel. : 02 33 99 82 00



FAIRE CE QUE L'ON DIT, DIRE CE QUE L'ON FAIT !

À l'heure de la communication à outrance et ultra rapide, alors que les réseaux sociaux s'emparent de tous les sujets parfois même sans aucune connaissance de leur objet, les élus sont eux aussi confrontés à la demande d'informations de leurs administrés, toujours plus pressante. Accaparés par leur charge, ils n'ont pas toujours le temps nécessaire pour dire ce qu'ils font.

Pour mieux répondre à cette demande, la Municipalité s'est dotée d'un outil mis en service en septembre 2020 qui permet de mieux informer la population sur la vie locale, les travaux, les alertes ainsi que dans les domaines de la culture, de la jeunesse, notamment sur les animations proposées.

Une application que chacun peut télécharger gratuitement sur son téléphone ou sa tablette pour recevoir des messages courts qui incitent à aller chercher ensuite plus d'informations si nécessaire.

Aujourd'hui, l'application compte près de 900 abonnés et 26 % des foyers Valognais sont abonnés au service.

306 messages ont été publiés depuis le lancement de l'outil, soit une moyenne de 24 messages par mois. Les abonnés peuvent adresser un merci après lecture du message, permettant ainsi de juger de la pertinence de celui-ci. 21 803 mercis ont été reçus. CITYKOMI, c'est son nom, est une application au design agréable qui répond à un besoin et qui contribue à une meilleure information de la population en temps réel.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE -
ÉTAT CIVIL - COMMUNICATION
Délégation de Chislaine DENNEBOUY,
Adjointe au Maire

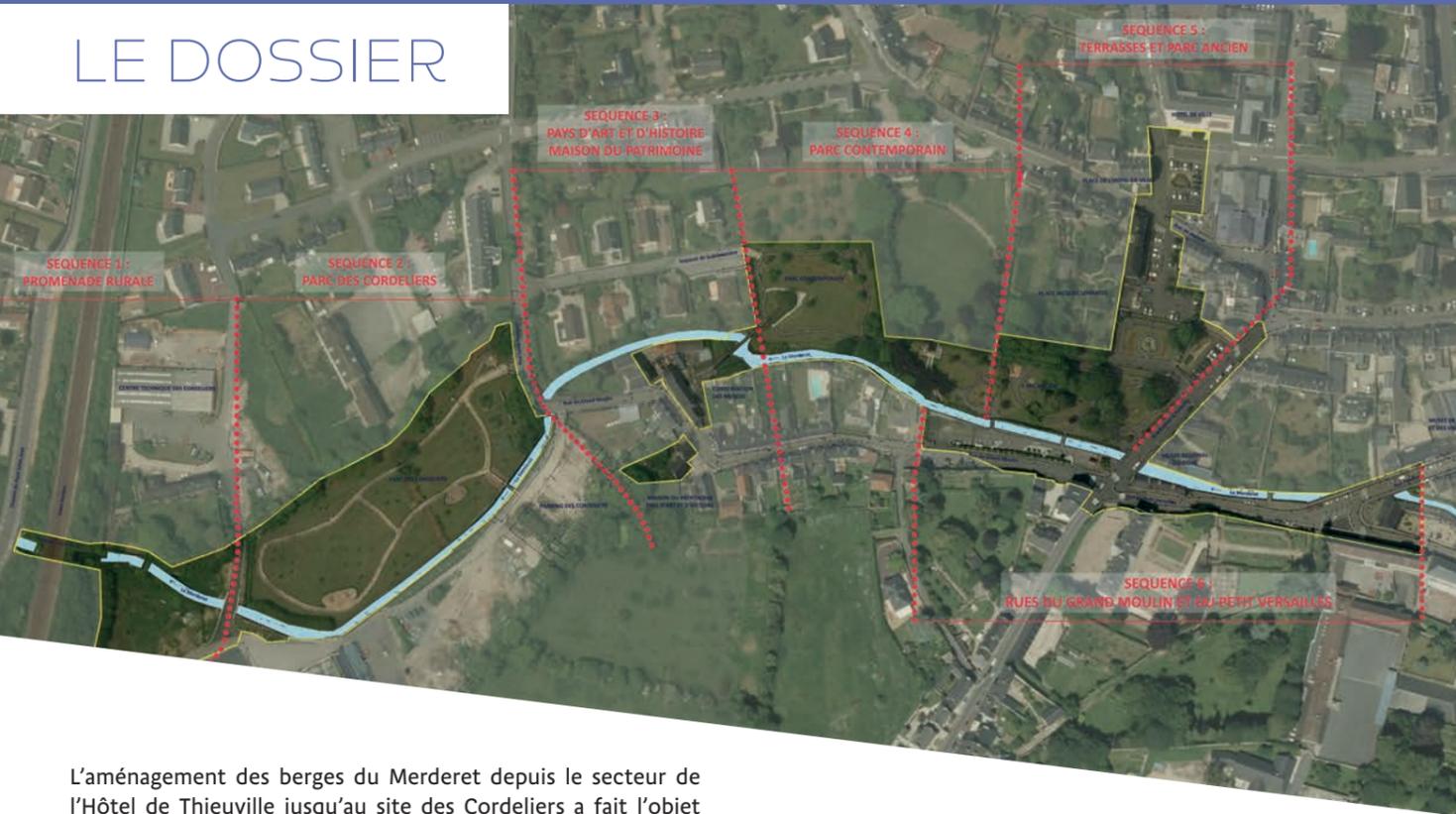
LE DOSSIER

Au fil de l'eau : l'aménagement des berges du Merderet

UN PROJET QUI SE DÉCLINE EN 6 PHASES

« Un cadre idéal pour la promenade et la balade dans ce secteur historique de Valognes »

LE DOSSIER



L'aménagement des berges du Merderet depuis le secteur de l'Hôtel de Thieuville jusqu'au site des Cordeliers a fait l'objet d'une réflexion confiée à Monsieur Samuel CRAQUELIN, Architecte paysagiste à Lillebonne.

Cette entité foncière s'étale sur plus de 850 ml en bordure des berges de la rivière. Cette « coulée verte naturelle » constitue un cadre idéal pour créer un cheminement piéton sécurisé et paysagé, propice à la promenade et à la balade dans ce secteur historique de Valognes. Ce cheminement permettra de relier, à terme, le secteur de l'Hôtel de Thieuville au site du parc des Cordeliers, implanté en limite sud-ouest de la zone agglomérée.

Sur la base d'une première étude de programmation, Monsieur CRAQUELIN a défini le périmètre général de ce projet, décomposé en 6 séquences pouvant être menées indépendamment les unes des autres :

- ▶ Séquence n°1 : promenade rurale
- ▶ Séquence n°2 : parc des Cordeliers
- ▶ Séquence n°3 : Pays d'Art et d'Histoire Le Clos du Cotentin et Maison du Patrimoine
- ▶ Séquence n°4 : parc contemporain
- ▶ Séquence n°5 : terrasses et parc ancien
- ▶ Séquence n°6 : rues du Grand Moulin et du Petit Versailles.

Réalisée en 2018-2019, une première séquence a permis l'aménagement de la place Jacques Lemarinel avec la mise en valeur de l'espace commémoratif et la création d'une ouverture vers le jardin Anne Heinis. Valognes s'est vu décerner en 2019, les Trophées de l'investissement local, récompensant les communes pour leurs actions visant à entretenir et améliorer le patrimoine, la qualité de vie des citoyens et le développement communal.

Afin de poursuivre cette opération, la ville de Valognes a décidé d'entreprendre l'aménagement du parking et des berges du Merderet au long de la rue du Grand Moulin. Cette tranche correspond à la deuxième partie de la séquence n°5 : terrasses et parc ancien.

Ce programme vise à :

- ▶ Supprimer le muret bas délimitant la zone de stationnement avec la rue du Grand Moulin,
- ▶ Inverser le sens d'entrée des véhicules à partir de la rue du Grand Moulin,
- ▶ Proposer un aménagement propice à la détente dans l'emprise du jardin Anne Heinis,
- ▶ Créer une plateforme surplombant le Merderet pour marquer l'entrée sud du jardin Anne Heinis,
- ▶ Compléter la mise en lumière de l'espace, réalisée au long des berges du Merderet,
- ▶ Créer un escalier entre la première terrasse et la fontaine,
- ▶ Étendre le parti pris de l'aménagement de la place Jacques Lemarinel sur la partie historique du jardin Anne Heinis (allées piétonnes, plantations, ferronnerie/maçonnerie).

Des concours financiers ont été sollicités auprès des différents partenaires, notamment au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sur la thématique relative à la préservation du patrimoine public historique et culturel, classé.

Le dossier a été présenté à l'Architecte des Bâtiments de France en juillet 2021, les travaux ont commencé mi-janvier 2022 pour s'achever au cours du second semestre.

LA FONCTION VITALE DU GRAND CYCLE DE L'EAU

Quoi de plus normal que d'avoir de l'eau au robinet de chaque foyer ? Comment pourrait-on imaginer ne plus pouvoir évacuer nos eaux usées ? Accepterions-nous que nos eaux de pluie stagnent sur nos trottoirs et dans nos rues ?

Autant de questions qui appellent un traitement particulier pour qui en a la charge, avec un souci constant d'efficacité et de facturation de ce bien précieux au plus juste prix. C'est la Communauté d'agglomération du Cotentin qui a aujourd'hui compétence pour ce qui concerne l'adduction d'eau et l'assainissement, et qui récupère également la gestion des eaux pluviales cette année. Le prix de l'eau comprend le captage, le traitement pour la rendre potable, les investissements nécessaires pour l'acheminer dans les foyers ainsi que l'entretien des canalisations.

Afin de réduire le prix du m³ d'eau, avant d'en céder la compétence à l'agglomération, la ville de Valognes a engagé une vaste opération sur son réseau pour séparer l'évacuation des eaux usées et des eaux de pluie. Inutile en effet de traiter de la même façon les eaux usées et les eaux pluviales à la station d'épuration. Il en va du montant de la facture d'eau.

« un souci constant d'efficacité et de facturation de ce bien précieux au plus juste prix »

Pour autant, si la commune n'en a pas la charge financière, il est de son devoir de piloter l'ensemble de ces besoins sur son territoire dans le but d'aménager et d'entretenir les réseaux avec cohérence et selon un planning qui concorde avec les projets municipaux. Pour exemple, la construction d'un espace aquatique et la volonté d'aménager le quartier du grand Saint-Lin ont nécessité d'importants travaux sur la route de Bricquebec ; de la même façon qu'il a été rendu nécessaire de

revoir les réseaux de la rue Burnouf qui accueille désormais la Maison des solidarités et demain le Foyer des Jeunes Travailleurs. La ville de Valognes travaille donc en parfaite collaboration avec les services de l'agglomération et un planning pluriannuel a été acté.

L'aménagement d'une rue en surface réclame avant tout autre chose de disposer de réseaux répondant à l'ensemble des exigences actuelles avant d'engager les opérations de requalification. Comprendrait-on, qu'à peine ces aménagements de voiries terminés, des tranchées soient à nouveau percées pour procéder à ces réalisations ? Cela oblige à établir une planification d'aménagement des réseaux parfaitement étudiée et synchronisée. Pour preuve, dans le cadre de l'opération engagée par la ville de Valognes sur les berges du Merderet, les prévisions municipales concernaient prioritairement la rue du Petit Versailles, c'est-à-dire la rue qui sépare le Musée du Cidre de l'hôtel de Thieuville. Cette rue n'est cependant pas aux normes s'agissant des réseaux et l'opération a donc dû être retardée.

Comment parler de l'eau sans évoquer les risques d'inondations sur notre territoire ?

La Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI) est également de la compétence de l'agglomération, qui a engagé un vaste programme sur ce sujet. Dans les esprits, la GEMAPI est très souvent associée uniquement aux submersions marines. Il est vrai qu'avec 220 kilomètres de côtes, soit un tiers des côtes normandes, le Cotentin a fort à faire dans ce domaine. Mais l'action engagée par la collectivité prend en compte les bassins versants des nombreuses rivières du territoire dont celui du Merderet qui concerne particulièrement Valognes. Le Président de l'agglomération, David MARGUERITE et le Vice-Président en charge de cette compétence, Jean-René LECHÂTREUX, ont rencontré les élus Valognais à plusieurs reprises et ont assuré qu'après une étude approfondie menée ces derniers mois, des travaux d'aménagement seront entrepris pour limiter les conséquences de ces inondations.





« Plaisir retrouvé,
gourmandise de vie,
de tout ce qui fait lien. »

Au fil du temps

LA MÉDIATHÈQUE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Pour répondre encore plus confortablement aux besoins, la médiathèque Julien de Laillier a élargi ses horaires d'ouverture. Des aménagements sont en cours afin de s'adapter aux habitudes de vie et la rendre toujours plus accueillante, plus proche et contribuer au bien-être de tous ses publics. La lecture ne nous permet-elle pas de nous rassembler en communauté qui se tisse par amour de la littérature, des mots, et pour ce qu'ils nous disent du monde ?

Ainsi, reporté maintes fois, le prix littéraire 2019/2020 de la ville de Valognes a enfin pu être remis, le 27 mai 2021, à Madame Sophie VAN DER LINDEN pour son roman, *Après Constantinople*.

remise du prix littéraire



Jardin Anne Heinis



Galerie Marie Laurencin



Médiation culturelle

DES SAISONS ET DES JOURS MEILLEURS

Les musées, théâtres, cinémas ne parviennent pas à retrouver les niveaux d'avant Covid car un quart des Français (et même un tiers des moins de 35 ans) privilégierait les moyens numériques pour accéder aux contenus culturels.

Les confinements ont eu des répercussions, mais le public est revenu progressivement cet été. Les artistes ont continué à créer pendant ces parenthèses confinées, pour notre plus grand plaisir et avec le soutien de la ville de Valognes. Ainsi la chanteuse MAISSIAT a pu toucher le public par sa plume délicate, ses notes subtiles, son romantisme absolu, en nous offrant la primeur de ses nouvelles chansons et l'élégance de ses textes puissants.

Les Estivales ont rencontré un succès inégalé pendant l'exceptionnelle semaine du cyclotourisme où tous les services de la ville ont conjugué leurs efforts. Certains spectacles du programme ont réuni plus de 600 personnes, contre une moyenne habituelle de 250. Les manifestations de l'année : jardins en musique, marchés en musique, ainsi que celles proposées par les diverses associations : archéologie, expositions photo, musique, arts et peinture... ont contribué à élargir la richesse de la vie culturelle valognaise.

Nous avons à cœur de proposer aux Valognnais une offre variée, de qualité et audacieuse qui puisse apporter à chacun des moments d'évasion et de rêve. C'est dans cet esprit que nous construisons la prochaine saison, et que nous mobilisons ensemble les synergies créatrices de moments forts.

LES COLLECTIONS DE LA VILLE S'EXPOSENT : « SUR LES PAS DE FÉLIX BUHOT »

Une scénographie nouvelle à l'Hôtel-Dieu, prolongée en extérieur dans le jardin Anne Heinis, a particulièrement mis en valeur l'œuvre de Félix Buhot, qui avait croqué le spectacle de la vie provinciale et de sa ville natale d'une façon pittoresque en soulignant l'insaisissable nostalgie de l'époque.

Il avait rendu vivantes les scènes et atmosphères des romans de son contemporain, Jules Barbey d'Aureville, si bien que l'on ne sait de qui, de la plume ou du croquis, répondait à l'autre, tant la symbiose était totale entre eux.

Les musées, théâtres, cinémas ne parviennent pas à retrouver les niveaux d'avant Covid car un quart des Français (et même un tiers des moins de 35 ans) privilégierait les moyens numériques pour accéder aux contenus culturels.



Maissiat en concert



Compagnie Les p'tits bras

CULTURE – PATRIMOINE
Délégation de Françoise THURAT,
Adjointe au Maire

« En 2021, la ville a procédé à la réfection de plusieurs voiries et chemins. »

Au fil des rues



AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU GRAND SAINT-LIN

Afin de compléter les aménagements récents de la gare et ses environs, la ville a réalisé l'effacement des réseaux aériens de la rue du Grand Saint-Lin. Une seconde phase de travaux a été mise en œuvre : réfection complète de la chaussée, réalisation de trottoirs et de bandes cyclables. Un plateau surélevé au niveau du carrefour entre la rue du Grand Saint-Lin et la route de Bricquebec a également été créé visant à abaisser la vitesse des automobilistes et à sécuriser la traversée des piétons.



RÉFECTION DE VOIRIES ET ENTRETIEN DE CHEMINS

En 2021, la ville a procédé à la réfection de plusieurs voiries et chemins. Ainsi, de nouveaux enrobés ont été réalisés Chasse de la Rivière et chemin du Haut Castelet (2^e partie). Le chemin reliant La Picquenoterie au hameau de La Lande de Beaumont et celui reliant le sentier pédestre au chemin de La Toulouserie ont été reprofilés et le second a même été élargi.



NOUVELLE AIRE DE JEUX, PARC DES CORDELIERS



Pour le plus grand plaisir des enfants, la municipalité a décidé d'installer deux structures de jeux modernes et d'envergure. Les plus grands (4 à 12 ans) peuvent évoluer au sein d'un ensemble composé notamment d'une tour, de deux toboggans et d'un mini mur d'escalade. Les plus petits (2 ans et plus) profiteront d'un petit module qui leur est dédié et de trois jeux à ressorts.



CRÉATION D'UN NOUVEAU PARC DE STATIONNEMENT

Suite à l'acquisition d'anciens ateliers situés rue Burnouf en septembre 2017, la ville a entrepris la démolition des bâtiments en vue de l'aménagement d'un parc de stationnement, après avoir préalablement fait réaliser le désamiantage. Le parc de stationnement va pouvoir maintenant être aménagé. Il s'inscrit dans la poursuite de l'aménagement de ce secteur valognais, à proximité directe de la Maison des Solidarités et du futur Foyer des Jeunes Travailleurs.



TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DANS LES BÂTIMENTS DU PELOTON MOTORISÉ

À la fin de l'année 2020, la ville, propriétaire des bâtiments situés avenue du Quesnay, a lancé un chantier pluriannuel de remplacement de la totalité des radiateurs et d'abaissement des plafonds des logements aux étages. Ces deux opérations de rénovation thermique s'inscrivent dans une double dynamique, d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et de diminution des charges de chauffage.



RÉFECTION DE LA COUVERTURE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE D'ALLEAUME

La toiture du clocher de l'église d'Alleaume, qui s'était dégradée au fil des années, a fait l'objet de travaux de rénovation. Entrepris au 2^e trimestre 2021, ceux-ci sont désormais achevés. Dans un souci constant de préservation du patrimoine culturel, des travaux complémentaires interviendront sur cet édifice en 2022 et seront réalisés par les services techniques municipaux.

TRAVAUX
Délégation de Jacky MOUCHEL,
Adjoint au Maire

« implication et cohésion
d'équipe des agents du
service bâtiment »



Zoom métier

De gauche à droite : Pascal LEGENDRE, Nicolas LEBOSSELIER, David LEFLAMAND, Sylvain BERTHE, Philippe GIDON, Sébastien REVERT, Thierry BROHIER, Dominique LUCAS (absents sur la photo : Patrice ARTU et Nicolas LEJUEZ)



La salle des associations (avant rénovation / après rénovation)

LE SERVICE BÂTIMENTS COMMUNAUX

RÉHABILITATION DU 1^{er} ÉTAGE DE LA MAISON
DES SOLIDARITÉS.

Les travaux du rez-de-chaussée de l'Hôtel Saint-Rémy se sont achevés fin 2020 et les trois associations caritatives - Le Secours Populaire, La Croix Rouge et Le Secours Catholique - sont désormais installées. Dans le même temps, la municipalité a engagé une réflexion sur l'aménagement du 1^{er} étage de ce bâtiment superficiel de 285 m². Il a été décidé de mettre ces espaces à disposition d'associations, clubs valognais et également au Groupement d'Intérêt Public Tandem, donnant ainsi tout son sens à cette maison des solidarités.

Le premier étage, desservi par un ascenseur favorisant l'accessibilité de tous, dispose désormais :

- ▶ d'une salle mutualisée à destination des associations,
- ▶ d'un espace central de convivialité,
- ▶ d'une salle de réunions,
- ▶ d'un espace dédié à l'association « GEM L'Alizé » en vue de favoriser l'entraide, la solidarité et la mixité sociale,
- ▶ d'un espace dédié au « GIP Tandem » en vue d'accompagner l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires du RSA.

Les travaux d'aménagement du 1^{er} étage ont été principalement réalisés par les agents du service Bâtiment, à savoir :

- ▶ le rejointoiement des murs en pierre et le pavage extérieur (maçonnerie générale) par Dominique LUCAS et Thierry BROHIER,
- ▶ l'ensemble des cloisons, doublages, plafonds et faux-plafonds par Pascal LEGENDRE, Nicolas LEBOSSELIER, Philippe GIDON, Sébastien REVERT et Sylvain BERTHE,
- ▶ la fabrication et la pose des châssis vitrés et des portes par Pascal LEGENDRE et Nicolas LEBOSSELIER,
- ▶ les travaux de plomberie-sanitaires et la pose de la faïence par David LEFLAMAND,
- ▶ la peinture par Philippe GIDON et Sébastien REVERT,
- ▶ la pose du carrelage par Dominique LUCAS, Pascal LEGENDRE et David LEFLAMAND,
- ▶ la confection et la pose des garde-corps par Nicolas LEJUEZ,
- ▶ le scellement des boîtiers d'encastrement et des attentes électriques par Patrice ARTU.

Les travaux d'électricité, l'isolation en chanvre ainsi que les enduits ont été réalisés par des entreprises extérieures.

La rénovation a commencé début 2020 pour se terminer au cours de l'été suivant. Ce chantier d'envergure a démontré l'implication et la cohésion d'équipe des agents du service bâtiment, tout en assurant par ailleurs les missions inhérentes au service, notamment l'entretien et les réparations courantes dans les autres bâtiments communaux, la logistique des manifestations organisées en 2021.

Au fil des vitrines



Si la pandémie de COVID 19 a eu de nombreuses répercussions négatives sur l'action municipale, elle n'en a pas pour autant été contraire à la réflexion menée par les élus au sujet de l'attractivité du territoire.

Yannick COUEGNAT, qui en a la charge dans sa fonction de Conseiller municipal Délégué, s'est alloué les services éclairés de deux autres conseillers municipaux, Serge LAISNÉ et Serge DONATIN, pour mener à bien la mission qui lui a été confiée.

UNE ÉCOUTE CONSTANTE

Le petit groupe de travail ne s'en est pas tenu à cette action importante pour l'avenir de notre ville puisqu'il a dans le même temps élaboré un outil permettant de recenser les locaux commerciaux, notamment les emplacements libres afin d'utiliser ce levier pour réduire la vacance commerciale autant que possible. Cette réalisation permet en outre d'identifier tous les occupants qui peuvent ainsi être contactés très rapidement en cas d'incident.

Un livret d'accueil à destination des nouveaux commerçants est en cours d'élaboration et devrait être opérationnel courant 2022.

« PETITES VILLES DE DEMAIN », UNE ACTION AU SERVICE DES TERRITOIRES

Les trois compères se sont notamment emparés du dossier de candidature de Valognes au dispositif « Petites villes de Demain » et à l'organisation du diagnostic en marchant, en partenariat avec les services de l'Agglomération du Cotentin afin de déterminer les axes à retenir dans le cadre de cette opération gouvernementale. Cette opération vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le budget du programme national est de 3 milliards d'euros sur six ans et doit permettre aux collectivités de mener à bien et d'accélérer la réalisation de leurs projets. Cet accompagnement repose essentiellement sur trois piliers : le soutien en ingénierie, des financements sur mesure, et l'accès à un réseau grâce au « club Petites Villes de demain ».

Ce diagnostic, suivi par de nombreux élus, a permis de réaliser un constat sans concession des atouts et des faiblesses de notre ville afin de concrétiser ce dispositif en actions précises dans les domaines retenus.

LE RENDEZ- VOUS DE LA PRESQU'ÎLE EN 2023



Les trois élus sont également à la manœuvre pour l'organisation d'un grand événement festif prévu en septembre 2023 qui aura pour objectif de mettre en valeur le territoire du Cotentin. Un événement bisannuel, mobilisant de nombreux acteurs qui se sont déjà mis au travail.

« Le Rendez-vous de la Presqu'île » est donc prévu du **22 au 24 septembre 2023**. À vos agendas.

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
Délégation de Yannick COUEGNAT,
Conseiller municipal délégué

au fil de la cité

RÉGULATION DES CHATS ERRANTS

La ville a renouvelé le partenariat avec l'association 40 EN CHATS via une convention, dont l'objectif est de faire identifier et stériliser les chats errants, répondant ainsi à l'obligation légale qui incombe aux maires depuis le 1er janvier 2015. La collectivité consacre un budget annuel de 4 000 euros maximum à ces opérations. L'association peut également venir en aide à des propriétaires de chats sous condition de ressources pour faire stériliser et identifier leurs animaux de compagnie. Après la stérilisation, les animaux sont relâchés sur le lieu de capture. Même si les résultats sont encourageants, il reste quelques secteurs de la ville où les félins prolifèrent encore. Depuis 2021, une dizaine de stérilisations a eu lieu contre 40 en 2020.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Des distributeurs de sacs et des corbeilles sont implantés en ville pour vous permettre de vous promener sereinement sur l'espace public avec votre animal domestique. L'engagement de tous contribuera au bien-vivre ensemble.

PROPRETÉ DE LA VILLE

Engagée depuis plusieurs années dans la démarche « Zéro phyto », les services municipaux utilisent des moyens mécaniques pour entretenir le domaine public à raison de 2 ou 3 passages annuels. Nous comptons donc sur la participation active des valognaises et valognais pour continuer à balayer, désherber le trottoir et entretenir les gargouilles situées devant leur habitation tout au long de l'année.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

par la Communauté d'Agglomération du Cotentin s'effectue désormais les lundis et vendredis, matin, en porte à porte, chacun étant responsable de ses déchets jusqu'au ramassage. Pour rappel, les poubelles sont déposées sur le trottoir la veille de la collecte, au plus tôt à 19 heures. Si vous êtes dans l'impossibilité de déposer vos sacs selon les modalités ci-dessus, sachez que des conteneurs destinés à les recevoir sont à votre disposition dans différents quartiers. Nous offrons ainsi toutes les possibilités pour lutter contre les dépôts sauvages au pied des containers.

SÉCURITÉ ET ESPACES PUBLICS
Délégation de Gérard BRÉBANT,
Adjoint au Maire

EN BREF

LE BRUIT, ÇA NUIT, DE JOUR COMME DE NUIT !

Les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils sont susceptibles de causer des nuisances au voisinage. Jours et horaires à respecter :

- Du lundi au vendredi 8h30 / 12h00 et 14h30 / 19h30
- Le samedi 9h00 / 12h00 et 15h00 / 19h00
- Les dimanche et jours fériés 10h00 / 12h00

Au-delà de ces activités bruyantes, pensons à tous les bruits du quotidien et veillons à contrôler nos décibels pour le bien-être de tous.

LE FRELON ASIATIQUE

En cas d'observation d'un nid :

- N'intervenez pas vous-même
- Contactez, au plus tôt, la mairie en indiquant vos coordonnées et la localisation précise du nid

+ d'informations sur :
fdgdon50.com

LA ZONE BLEUE un périmètre de stationnement réglementé en cœur de ville

- 1 heure 30, durée du stationnement autorisé
- Quand, du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Disque, remis sur demande aux administrés à l'Accueil de la mairie
- Sanction, non-respect de la durée autorisée, absence de disque ou non-lisibilité (35 €)

L'Association Valognaise de Loisirs disparaît de la vie locale



Nous sommes en 1976, qu'existe-t-il alors pour la jeunesse à Valognes ? C'est à partir de cette simple question qu'un groupe de jeunes, tout juste entré dans la vie « active », décide de créer l'Association Valognaise de Loisirs. Le mot d'ordre est clair : tu as l'envie de ?... Alors rejoins l'AVL et mets en place ! Sur les statuts validés le 11 juin 1976 lors de l'assemblée générale constituante, une phrase traduit le postulat défini par les fondateurs : « donner aux habitants de la région de Valognes, la possibilité de proposer et réaliser des activités de loisirs pour leurs enfants aussi bien que pour eux-mêmes ». L'idée sous-jacente est donc bien à cette époque de permettre aux enfants de partir en vacances et d'organiser ce qu'on appelait alors les « mercredis loisirs ». En cette année 1976, on organise en France les premiers « mille clubs », et pour quelques collectivités, les élus s'emparent de la compétence relative aux actions pour la jeunesse, les loisirs et la culture. Mais à Valognes, de l'avis des Membres de l'AVL, rien de tout cela n'existe. Tout est à faire.

L'histoire retiendra que la première manifestation organisée par la toute jeune association fut un simple tournoi de pétanque. Par la suite, les activités de l'AVL se développeront à grande vitesse avec des « expositions, concerts, foulées valognaises, fête de la bière, fête du cidre, Carnavalogues, spectacles pour enfants, salons : des antiquaires, des minéraux, des plantes... », et surtout à l'été 78, les premières colonies de vacances. Rapidement l'AVL se rend compte de la complexité de mettre en place ce type de séjour et à l'issue de deux étés, décide de recentrer ses activités autour des loisirs et de la culture (l'AVL a toujours exprimé ses réticences à solliciter les parents aux revenus modestes pour le règlement du solde des camps de vacances après déduction de la participation de la CAF...).

Les années 1980 voient l'apogée de l'association. À l'AVL, il n'y a jamais eu d'idées préconçues. Très vite sa vocation s'est élargie à l'animation destinée à toutes les tranches d'âges de la population de notre territoire. Au milieu des années 1990, une nouvelle municipalité administre la ville de Valognes et elle développera et structurera des actions autour du sport, de la jeunesse, de la culture. Il ne pouvait en être autrement puisqu'un certain nombre de membres de l'AVL se trouvaient parmi les élus de ce nouveau conseil municipal !!!

Décès, mouvements professionnels, phénomène d'usure, difficultés de renouvellement ont amené l'AVL à mettre un terme à ses activités le 31 décembre 2021. Pour marquer la fin de ses 45 années d'activités, l'AVL a donné un dernier rendez-vous, place du château, le 17 décembre 2021 pour un spectacle pyrotechnique suivi d'un feu d'artifice. Les Membres de l'AVL sont convaincus d'avoir incité les élus successifs à prendre en compte la jeunesse, la culture et les loisirs et peuvent être fiers de ce qu'ils ont réalisé depuis 1976.

MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR L'AVL DEPUIS SA CRÉATION EN JUIN 1976

- ▶ Tournois de pétanque
- ▶ Tournois de baby-foot
- ▶ Manèges gratuits pour les enfants
- ▶ Spectacles de marionnettes
- ▶ Centres de vacances en Bretagne, Normandie et Orne dont 2 camps d'adolescents
- ▶ Cascadeurs Gaulois
- ▶ Concours de tarot
- ▶ Concours photo
- ▶ Fête du cidre
- ▶ Fête de la bière
- ▶ Fest Noz
- ▶ Les foulées valognaises
- ▶ Concours de fléchettes
- ▶ Finale de la coupe de France de voitures radio-commandées
- ▶ Salons des Antiquaires (38)
- ▶ Bourses aux minéraux
- ▶ Expositions peinture
- ▶ Soirées Théâtre
- ▶ Soirées Cabaret
- ▶ Soirées littéraires avec thèmes (Les poilus de 14)
- ▶ Soirées spectacles avec Tri Yann, Les Compagnons de la Chanson, Henri Tachan, Castélemis, Hugues Aufray, Leny Escudéro
- ▶ Nuits du rock (5)
- ▶ Spectacles et goûters de Noël annuels pour les enfants depuis 1976
- ▶ Le Carnaval tous les 2 ans
- ▶ Vide-greniers
- ▶ Salon des miniatures
- ▶ Salon de la cuisine
- ▶ Salons du printemps, des jardins et des plantes (3)
- ▶ Salon des 2 roues

Coraline MAHIER
et les Membres de l'AVL

Valognes, l'un des cœurs du dispositif de vaccination

2021 aura été une année toute particulière pour le Centre Hospitalier Public du Cotentin avec deux défis majeurs : se réorganiser au quotidien pour offrir une prise en charge de qualité aux patients Manchois tout en jugulant la pandémie de Covid, mais également ouvrir des centres de vaccination au plus près de la population et ainsi offrir une réponse à la demande vaccinale.

Si le premier objectif a été atteint grâce à une mobilisation incomparable de l'ensemble des personnels du CHPC, la mise en place des centres de vaccination de Cherbourg et Valognes n'aurait pas pu avoir lieu sans le soutien des collectivités et des professionnels de santé libéraux.

« une mobilisation
incomparable de
l'ensemble des personnels
du CHPC »

Ainsi, dès le 21 janvier, deux premières lignes de vaccination s'ouvraient au Centre de Soins Non Programmés reconverti en centre de vaccination avec la réalisation de 3 699 injections jusqu'au 24 mars. Avec l'accroissement des dotations en vaccins, la municipalité a offert au CHPC la possibilité de disposer de locaux permettant d'accueillir davantage de public : d'abord au complexe Marcel Lechanoine, jusqu'au 14 avril où 3 909 injections ont été effectuées, puis au gymnase Félix Buhot jusqu'à atteindre six lignes de vaccination, assurées par des infirmiers et médecins libéraux et retraités.

Support logistique, mise à disposition d'agents d'accueil, réponse dans l'urgence aux problématiques matérielles et organisationnelles... le CHPC a trouvé en la municipalité un partenaire essentiel au bon déroulement de cette vaccination si particulière. La décroissance des besoins en vaccination avait permis une réduction de ce dispositif, et le CSNP du Site Simone Veil avait repris le flambeau au 18 novembre ! Au total fin novembre, 66 841 injections avaient été réalisées sur l'ensemble des centres valognais.

Face à la recrudescence de l'épidémie, un centre de vaccination a ouvert ses portes depuis le 6 décembre, salle du château, en lieu et place du CSNP.

Un grand merci à tous ceux qui
contribuent à la vaccination sans
précédent des populations !

« Bien chez soi,
bien ensemble »

Le béguinage solidaire Sivard de Beaulieu

« Une page s'ouvre pour ce lieu emblématique de Valognes », l'ancien hôtel Sivard de Beaulieu, rue Henri Cornat, va devenir un nouveau lieu de vie pour les personnes de plus de 60 ans et/ou en situation de fragilité. Basé sur un « projet de vie en commun », ancré dans la cité et en lien avec les habitants, le **premier Béguinage Solidaire de la Manche ouvrira ses portes à Valognes.**

C'EST QUOI LE BÉGUINAGE SOLIDAIRE ?

C'est d'abord un projet de vie s'appuyant sur des espaces de partage (salons, jardin potager, cuisine) et 28 logements (de 30 m² à 70 m²) dont un pour les familles et amis. Chacun des habitants (de toutes conditions sociales) est locataire. Le cœur du projet est dans ces espaces de partage ouverts sur la ville et lieu d'activités entre les générations.

Le poumon du projet c'est la Présence Bienveillante, salariée, qui a pour vocation de favoriser le lien, entre les habitants et les familles, les différents organismes et également d'encourager et de faciliter le maintien de l'autonomie. Elle n'est pas là pour faire à la place de..., mais pour que chacun puisse continuer à faire.

POURQUOI HABITER AU BÉGUINAGE ?

"Pour être dans un environnement qui me permette de rester chez moi le plus longtemps possible, et de vivre une vie de partage et d'entraide : **Bien chez soi, bien ensemble.** Je veux développer mes relations amicales et être utile.

Pour rester libre de mes choix de vie et rester dans mon environnement social habituel : ne pas vieillir déraciné et loin de mes proches".

COMMENT DEVENIR HABITANT DU BÉGUINAGE ?

Vous êtes à la retraite (ou le serez prochainement), vous pouvez dès à présent formaliser votre intérêt pour habiter au Béguinage. Les inscriptions formelles seront prises à compter du second trimestre 2022. Vous pouvez intégrer la démarche du Béguinage Solidaire hors les murs : temps de partage, d'échange sur les attentes des uns et des autres, les potentiels futurs habitants, mais aussi les amis du béguinage.

QUAND OUVRIR LE BÉGUINAGE ?

Les travaux sont en cours. L'achèvement est prévu pour Noël 2022. L'accueil des habitants s'effectuera à compter de la fin d'année 2022.

COMMENT S'INVESTIR OU INVESTIR DANS LE BÉGUINAGE ?

Le Béguinage Solidaire doit devenir le bien commun du territoire : un lieu où il fait bon vivre et se retrouver. Chacun peut en être acteur de différentes façons :

- ▶ en apportant ses compétences et ses idées au Béguinage Solidaire hors les murs,
- ▶ en investissant dans la Foncière Béguinage Solidaire, agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) ouvrant droit à une réduction d'impôts de 25 % du montant investi,
- ▶ en faisant un don à l'association (réduction d'impôt).

CONTACT

contact@beguinagesolidaire.fr
ou par courrier à Béguinage Solidaire :
61 rue Henri Cornat, 50700 VALOGNES

Pour plus d'information www.beguinagesolidaire.fr



semaine fédérale internationale de cyclotourisme : l'heure du bilan

La 82^e Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme a enfin pu se dérouler à VALOGNES et dans le Cotentin au cours de la dernière semaine du mois de juillet 2021. Large succès populaire pour ce grand rassemblement des amoureux de la petite reine et participation nombreuse même si elle fut inférieure aux fréquentations habituelles de cet événement annuel du fait même de la crise sanitaire. Des outils déployés par l'opérateur de téléphonie ORANGE permettent aujourd'hui de mesurer la fréquentation sur des événements de ce type. Les chiffres sont significatifs et permettent de se faire une idée sur les retombées économiques de cette semaine fédérale. L'opérateur ORANGE précise dans un rapport fort détaillé que la fréquentation a augmenté de plus de 40 % au cours de ces 8 jours sur le secteur de Valognes et à proximité immédiate. Orange estime à 8 710 « visiteurs uniques » supplémentaires sur cette même période. Le nombre de nuitées a quant à lui augmenté de 12 %. Le pic de fréquentation a eu lieu le 28 juillet puisque le nombre de visites sur Valognes a été estimé à 7 720.

La semaine fédérale de cyclotourisme a donc eu un impact notable sur la ville. Les cyclotouristes sont visiblement arrivés en amont de l'événement (le vendredi précédent) mais semblent être repartis tôt. Les cinq premiers jours ont généré plus de visiteurs additionnels. En retirant de la fréquentation globale les 5 600 cyclos inscrits à la semaine fédérale, ce sont donc plus

de 3 100 personnes supplémentaires qui sont venues dans notre cité en marge de cet événement.

► **Le rapport précise également que 91 % des visiteurs étaient français :** 46 % de Normands, 13 % venaient d'Ile de France, 6 % de Bretagne, 5 % d'Auvergne-Rhône-Alpes, 6 % des Pays de Loire, 3 % du Centre, 4 % de Nouvelle Aquitaine, 3 % du Grand Est, 3 % des Hauts de France, 1 % d'Occitanie, 1 % de Provence-Alpes-Côte d'Azur .

► **Le Top 10 des visiteurs étrangers :** Allemands 23 %, Hollandais 17 %, Belges 13 %, Britanniques 8 %, Italiens 4 %, Espagnols 4 %, Polonais 3 %, Suisses 3 %, Américains 3 % et Océan Indien.

Nul doute que cette fréquentation aura eu des répercussions sur l'économie locale dont l'impact est cependant plus difficile à chiffrer.

LA SEMAINE FÉDÉRALE INTERNATIONALE DE CYCLOTOURISME 2021, C'EST AUSSI :

Des participants âgés de 3 à 91 ans, 3 454 kilomètres balisés, 59 maisons du Cotentin ouvertes à l'hébergement, 1 300 nuitées. Un tourisme international, au-delà des frontières européennes.



ESPACE RÉSERVÉ À L'EXPRESSION DES ÉLUS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Cette page est publiée sous la responsabilité de ses auteurs, tant sur la forme que sur le fond.

Un nouvel avenir pour Valognes

LA PART DU COLIBRI

« Un jour dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés et atterrés observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'active, allant chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour les jeter sur le feu. Au bout d'un moment, le tatou agacé par ses agissements dérisoires, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ? Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ? » « Je sais, répond le colibri, mais je fais ma part. » Pierre Rahbi - La part du colibri ou L'espère humaine face à son devenir. (2006) Les événements climatiques majeurs se succèdent avec une intensité et une fréquence jamais atteintes : méga-feux, canicules et sécheresses, pluies diluviennes et inondations, cyclones et tempêtes... « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs » disait Jacques Chirac lors de l'inauguration du IV^e Sommet de la Terre. C'était en septembre 2002 à Johannesburg. Il y a presque 20 ans ! Pourtant, les 6 dernières années sont les années les plus chaudes jamais enregistrées. 2020 affiche 1,25°C de plus que la moyenne des températures de l'ère préindustrielle, tout près du record de +1,26°C détenu par 2016. L'urgence climatique n'est plus à démontrer. La diminution de l'émission des Gaz à Effet de Serre (GES) est désormais un enjeu majeur préserver la biodiversité, un enjeu de survie pour l'humanité.

Aujourd'hui, samedi 13 novembre 2021, la COP26 a démontré l'incapacité des pays à s'entendre sur les enjeux environnementaux devant leurs propres intérêts économiques. Le pacte de Glasgow ne garantit pas de pouvoir limiter à +1,5°C l'augmentation de la température moyenne du globe conformément aux accords de Paris de la COP21.

Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) estime quant à lui que 50 % à 70 % des solutions pour lutter contre le réchauffement climatique se jouent à l'échelle infranationale. Alors passons de Glasgow à Valognes. Quelle est l'ambition municipale en termes de réduction des GES ? Des villes de toutes tailles, de toutes couleurs politiques, s'engagent dans un programme en faveur de la transition écologique. Alors pourquoi pas Valognes ? La première étape de cette démarche repose sur une volonté politique forte. Des freins sont souvent mis en avant : le coût des investissements, les caractéristiques du territoire, le partage des

compétences... Pourtant, de nombreux leviers existent. L'État et les collectivités territoriales accompagnent les communes dans leur démarche diagnostique, la réalisation de leur bilan carbone par exemple, ainsi que dans le ciblage d'objectifs à atteindre. Des aides financières permettent de les aider à déployer leur plan d'actions.

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) proposé par le gouvernement permet aux collectivités territoriales d'être accompagnées pour une plus grande prise en compte des ambitions de la transition écologique dans leurs projets : lutter contre l'artificialisation des sols, recourir aux circuits courts, contribuer au développement de l'économie circulaire, favoriser les mobilités douces, rénover les bâtiments énergivores... autant de sujets qui sont particulièrement encouragés par l'État. Le programme Petites villes de demain intégré au CRTE vise à améliorer les conditions de vie des habitants en accompagnant les communes dans une dynamique vers la transition écologique.

Il faut se féliciter que Valognes, accompagnée par la communauté d'agglomération du Cotentin, ait été retenue pour ce label. Mais il ne faudrait pas le réduire à une subvention supplémentaire pour compléter le financement des projets de la mandature. Le diagnostic en marchant a permis aux élus municipaux d'échanger et de partager de nombreux axes de progrès pour notre ville. Les restitutions ont souvent résonné en écho aux propositions que nous formulons depuis plusieurs années. Alors profitons de la dynamique Petites villes de demain pour nous inscrire résolument dans la transition écologique.

Nous adhérons à l'idée d'engager un axe de travail sur la mobilité et sur la réhabilitation des logements ou des commerces anciens du centre-ville. Ils pourront répondre dans les années à venir aux besoins de celles et ceux qui voudront se rapprocher des cœurs de ville marchands et des services en utilisant mieux les réseaux de transports publics pour se déplacer dans le territoire et limiter le recours à la voiture.

Mais élargissons la réflexion à tous les champs de l'action municipale. Rénovons les bâtiments publics les plus vétustes et les plus mal isolés. Allons vers la sobriété de la dépense énergétique et augmentons la part d'énergies propres au détriment des énergies fossiles. Évaluons l'empreinte carbone des nouvelles structures

comme la salle de gymnastique ou la nouvelle école et recherchons des compensations pour la contrebalancer. Végétalisons la place du château et replantons les haies quand les aménagements urbains les impactent. Profitons de l'aménagement de la zone du Grand Saint Lin pour y créer le premier éco quartier de Valognes, de celui du pôle multimodal de la gare pour repenser les mobilités dans notre ville. Prévoyons une aire de covoiturage à proximité de l'espace aquatique et du prochain échangeur de la RN13. Encourageons les mobilités douces en sollicitant le plan vélo de l'État, en favorisant l'achat et l'utilisation de bicyclettes. Aménageons des voies dédiées, mises en continuité et prolongées vers les différents établissements publics scolaires ou les équipements sportifs. Remplaçons la flotte de véhicules de la ville par des véhicules électriques. Développons les circuits-courts, limitons le gaspillage et privilégions le bio dans nos cantines. Il n'est plus possible de faire venir les repas par camion depuis Caen alors que d'autres solutions locales existent. Encourageons le tri des déchets et les comportements éco-responsables. Soutenons les projets locaux et solidaires...

Pour tout cela, nous demandons la mise en place d'une commission transversale en charge de la transition écologique de notre ville et du pilotage du dispositif Petites villes de demain. Nous pourrions y construire un véritable programme d'actions en faveur de la protection de notre environnement qui irriguerait tous les champs de l'action municipale, en investissement comme dans les fonctionnements.

Nous proposons à la majorité municipale notre contribution à ces travaux qui dépassent les clivages politiques et qui concernent tous les Valognais. Le temps du « green washing » de circonstance est révolu. Engageons les actions maintenant ! La responsabilité du politique sera questionnée par les générations futures. Alors soyons ambitieux et positifs. Faisons « notre part de colibri ».

Fabrice Rodriguez - Sylvie Hervieu
Stéphane LAINE - Mathilde CHALLIER
Antoine LEFORESTIER

Infos Pratiques

MAIRIE - SERVICES ADMINISTRATIFS

Place du Général de Gaulle BP 301
Ouverts au public du lundi au jeudi :
9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h30
Le vendredi :
9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h00
Tél : 02.33.95.82.00
Fax : 02.33.40.49.69
contact@valognes.fr
www.valognes.fr

Contacts Mairie services administratifs :
administration-generale@valognes.fr
drh@valognes.fr
etatcivil@valognes.fr
finances@valognes.fr
salles-municipales@valognes.fr
secretariat-general@valognes.fr

SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

8, rue Binguet
Ouverts au public du lundi au jeudi
8h00 > 12h00 / 13h30 > 17h30
Le vendredi : 8h00 > 12h00 / 13h30 > 17h00
Tél : 02.33.95.82.01 / Fax : 02.33.95.82.13

Contacts Mairie Services techniques :
batiments-communales@valognes.fr
environnement@valognes.fr
secretariat-technique@valognes.fr

URGENCES EAU

06.80.87.45.43

URGENCES GRDF

0.800.47.33.33

URGENCES ENEDIS

09.726.750.50

POLICE MUNICIPALE

5 bis rue Léopold Delisle
06.16.24.32.37
02.33.95.82.02
police-municipale@valognes.fr

CIMETIÈRES D'ALLEAUME ET SAINT-MALO

du 1^{er} mars au 15 novembre de 8h30 > 19h00
du 16 novembre à fin février de 8h30 > 17h00

CULTURE PATRIMOINE

Hôtel-Dieu
11, rue de l'Hôtel-Dieu
Tél : 02.33.21.62.70 / Fax : 02.33.21.62.74
hotel-dieu@valognes.fr

MÉDIATHÈQUE JULIEN DE LAILLIER

Rue Pierre Godefroy
02.33.95.82.40
Mardi, jeudi, vendredi : 13h00 > 18h30
Jeudi : 16h00 > 18h30
Mercredi : 10h30 > 12h30 / 14h00 > 17h30
Samedi : 10h30 > 12h30 / 14h00 > 17h30
bibliotheque@valognes.fr
www.mediatheque.valognes.fr
Réseau lire@coeur :
lireacoer@lecotentin.fr
www.bibliotheques-coeur.cotentin.fr

MUSÉE RÉGIONAL DU CIDRE

Rue du Petit Versailles
06.75.89.89.52
> du 1^{er} avril au 30 juin, du 1^{er} au 30 sept.
et vacances de la Toussaint,
ouvert du mercredi au dimanche : 14 h > 18 h 15
> du 1^{er} juillet au 31 août
ouvert tous les jours : 11 h > 18 h 15,
sauf le dimanche : 14 h > 18 h 15
Fermeture de la billetterie à 17 h 30 toute l'année
Gratuit pour les habitants de Valognes tous les dimanches
Gratuit pour tous, le 1^{er} dimanche du mois
Fermé les 1^{er} mai et 1^{er} novembre
Visite de groupes (de 10 à 30 pers.) toute l'année sur réservation
patrimoine@valognes.fr

SPORTS – INFRASTRUCTURES SPORTIVES - ÉVÈNEMENTIEL

Rue Léopold Delisle
Horaires (idem mairie)
Tél : 02.33.95.82.16
sports@valognes.fr

JEUNESSE – TEMPS LIBRE VIE ASSOCIATIVE

Rue Léopold Delisle
Horaires (idem mairie)
Centre de loisirs sans hébergement
Tél : 02.33.95.82.44
jeunesse@valognes.fr

Tickets Temps Libre / Associations
Tél : 02.33.95.82.43
vieassociative@valognes.fr

ESPACE JEUNES DE L'HÔTEL-DIEU

11, rue de l'Hôtel-Dieu
Tél : 02 33 21 62 70
espace-jeunes@valognes.fr
Périodes scolaires :
Du lundi au vendredi de 12h00 à 18h00
Pendant les vacances scolaires :
Du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00

CENTRE FAMILIAL ET SOCIAL

6 rue Binguet
Ouvert au public du lundi au jeudi :
9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h30
Le vendredi :
9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h00
Tél : 02.33.95.82.30 / Fax 02.33.40.23.17
actionsociale@valognes.fr

SERVICE ÉDUCATION – CENTRE FAMILIAL ET SOCIAL

6 rue Binguet
Tél : 02.33.95.82.31
enseignement@valognes.fr
> ACCUEILS PÉRISCOLAIRES
Écoles maternelles et primaires publiques
7h30 > 8h45 / 12h00 > 12h30
13h15 > 13h45 / 16h30 > 18h30
> ATELIERS PÉRISCOLAIRES
Écoles maternelles et primaires publiques
Lundi, mardi, jeudi : 7h30 > 8h45 / 12h00 > 12h30
> MERCREDIS LOISIRS
Renseignements et inscriptions
Centre Familial et social

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Place Jacques Lemarinel
Tel : 02.33.95.00.58
ecole-musique@valognes.fr

CAMPING MUNICIPAL « LE BOCAGE »

Rue Neuve
06.10.84.59.33
Ouvert du 1^{er} avril au 15 octobre
Aire de camping-car – Borne de service – 8 places
camping@mairie-valognes.fr

MAISON DES SOLIDARITÉS

2 B rue Burnouf
Le Secours Catholique – annabelle.levaufre@outlook.fr
Le Secours Populaire – spf50.valognes@orange.fr
La Croix Rouge Française – ul.ouve-saire@croix-rouge.fr
GIP TANDEM – melanie.desquesnes@giptandem.fr
GEM L'ALIZÉ – lalize50@gmail.com
Le Club de bridge – bridgevalognes@gmail.com
Valognes Activités en Temps Partagé – 06 41 48 68 76

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

Siège administratif :
Hôtel Atlantique – Boulevard Félix Amiot
BP 60250 – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
Site internet : www.lecotentin.fr

PÔLE DE PROXIMITÉ DU CŒUR DU COTENTIN

Maison de Services Au Public
22, rue de Poterie – 50700 VALOGNES
Bureaux ouverts au public
Du lundi au vendredi :
8h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Tél : 02.33.40.08.60
contact.coeurcotentin@lecotentin.fr

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

6, allée de la Poste - 50700 VALOGNES
Bureaux ouverts au public
Du lundi au vendredi
9h00 > 12h00 / 14h00 > 17h00
Tél : 02.33.03.03.00
Sébastien THÉRÈZE, Responsable du service de l'eau :
sebastien.thereze@lecotentin.fr

CENTRE INSTRUCTEUR ADS CENTRE-EST COTENTIN

12, rue Binguet – 50700 VALOGNES
Bureaux ouverts au public
Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00
Tél : 09.71.16.21.90
ciccc@lecotentin.fr

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Maison de Services Au Public
22, rue de Poterie – 50700 VALOGNES
Permanences sur RDV
Lundi et Jeudi : 14h00 > 17h00
Mercredi : 9h00 > 12h00
Auréli FLOQUET : 06.72.18.28.91
Élodie MINERBE : 06.30.78.22.76
Pearl HUBER : 06.82.64.86.45 / 02.33.04.38.56
ram.coeurcotentin@lecotentin.fr

CRÈCHE MULTI-ACCUEIL « LA FARANDOLE »

Maison de Services Au Public
22, rue de Poterie – 50700 VALOGNES
Ouverte du lundi au vendredi : 7h30 > 18h30
Fermeture annuelle une semaine à Noël et trois semaines en août
Fermée les jours fériés
Renseignements et inscriptions : 02.33.40.36.35
creche.valognes@lecotentin.fr

OFFICE DE TOURISME DU COTENTIN

Site internet : www.encotentin.fr
Bureau d'information touristique
25, rue de l'église – 50700 VALOGNES
Tél : 02.33.40.11.55
contact@ot-cotentin.fr
> BASSE-SAISON du 1^{er} janvier au 31 mars
et du 14 novembre au 31 décembre
Du mardi au samedi :
9h30 > 12h30 / 14h00 > 17h00
> MOYENNE SAISON du 1^{er} avril au 30 juin
et du 1^{er} septembre au 13 novembre
Du mardi au samedi :
9h30 > 12h30 / 13h30 > 18h00
> HAUTE SAISON du 1^{er} juillet au 31 août
Du lundi au samedi (sauf jours fériés)
9h30 > 12h30 / 13h30 > 18h30

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE « LE CLOS DU COTENTIN »

21, rue du Grand Moulin – 50700 VALOGNES
Tél : 02.33.95.01.26
pah.clos.cotentin@lecotentin.fr

DÉCHETTERIE COMMUNAUTAIRE

La Fosse Prêmesnil
Tél : 02.33.95.21.05
Du Lundi au samedi
> Du 1^{er} octobre au 31 mars : 9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h30
> Du 1^{er} avril au 30 septembre : 9h00 > 12h00 / 13h30 > 18h30

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Centre-ville et Périphérie Lundi et vendredi
Valognes extérieurs lundi et vendredi



ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

DON DU SANG EN 2022

PETITE SALLE DU COMPLEXE MARCEL LECHANOINE :
> Mardi 22 février
> Mardi 19 avril
> Lundi 20 juin
> Mardi 21 juin
> Jeudi 18 août
> Jeudi 13 octobre
> Vendredi 14 octobre
> Mardi 13 décembre

